Avis de sortie pour indépendants

No de décompte (si connu) _____

1. Identité

Nom, prénom _____

No AVS _____

Date de naissance _____

Rue, NPA, lieu _____

Adresse e-mail _____

No tél. _____

Etat civil
- ☐ célibataire
- ☐ marié(e)
- ☐ veuf/veuve
- ☐ partenariat enreg.
- ☐ divorcé(e)
- ☐ légalement séparé(e)
- ☐ partenariat dissout

2. Indications concernant la sortie

Motif de la sortie
- ☐ Cessation de l'activité d'indépendant(e)
- ☐ Résiliation du contrat de prévoyance
- ☐ Retraite

Date de sortie _____

Etes-vous entièrement apte au travail? ☐ oui ☐ non

Si non *:*
Veuillez joindre : Le formulaire « Annonce d'incapacité de travail » et les encarts correspondants

La cessation de l'activité lucrative indépendante ou la résiliation écrite pour le 31 décembre conduisent à la sortie de l'indépendant. La résiliation ne peut avoir lieu avant la fin de la première année d'assurance. Le délai de résiliation est de 6 mois. La couverture d'assurance prend fin à la date de sortie (Art. 4.2 Règlement PAT BVG).

Lors d'une retraite, d'autres indications et dossiers sont nécessaires. Le formulaire correspondant peut être téléchargé via www.pat-bvg.ch ou sera envoyé par la PAT BVG.

3. Prestation de sortie

☐ **Virement à l'institution de prévoyance du nouvel employeur**
La prestation de sortie doit être versée à l'institution de prévoyance du nouvel employeur (Art. 3 al. 1 LFLP).

Nom et adresse de la nouvelle institution de prévoyance / numéro du contrat

_____

Nom et adresse du nouvel employeur

_____

32457 / 04.2025

☐ **Virement sur un compte de libre passage**

☐ Auprès d'une banque suisse ☐ auprès de la fondation institution supplétive LPP (ouverture par PAT BVG)

☐ **Paiement en espèces** pour cause d'un départ définitif à l'étranger

Lors d'un paiement en espèces, d'autres indications et dossiers sont nécessaires. Le formulaire correspondant peut être téléchargé via www.pat-bvg.ch ou sera envoyé par la PAT BVG.

4. Paiement

(Veuillez svp joindre un bulletin de versement ou une copie de la demande d'ouverture d'une police de libre passage)

Nom de la banque ou de la poste _____

Adresse de la banque ou de la poste _____

Titulaire du compte _____

IBAN _____

SWIFT (paiement à l'étranger) _____

Si, dans les 180 jours après la sortie, aucune indication n'est faite concernant le virement de la prestation de sortie, la PAT BVG versera l'avoir sur un compte de libre passage auprès de la Fondation Institution supplétive. (ouverture par PAT BVG).

5. Signature

La personne soussignée confirme l'exactitude et l'intégralité des indications susmentionnées. Selon le règlement PAT BVG, la sortie entraîne l'extinction de la couverture d'assurance.

Lieu et date _____

Signature de l'assuré _____

Personalvorsorgestiftung
der Ärzte und Tierärzte PAT-BVG

Direction et prévoyance

PAT BVG
Frongartenstrasse 9
9001 St.Gallen

Tél. +41 71 556 34 00
www.pat-bvg.ch
info@pat-bvg.ch